

A ce jour, l'aide fournie au Vietnam depuis avril dernier totalise approximativement 60 millions de francs suisses, tandis que l'aide globale de la Croix-Rouge internationale à ce pays (Nord et Sud) depuis 1973 s'élève à 112 millions.

LA CROIX-ROUGE INTERNATIONALE RAPATRIE DES ÉTRANGERS

Le 28 décembre 1975, le communiqué suivant était publié par la Ligue et le CICR :

Un avion affrété par le CICR est arrivé à Karachi, le 28 décembre, venant de Saïgon via Bangkok. Il transportait 264 passagers de nationalité pakistanaise, autorisés par le Sud Vietnam à regagner leur pays d'origine.

Deux autres vols doivent avoir lieu par la suite. Au total, ces trois vols permettront à quelque 550 Pakistanais et à plus de 200 Indiens de regagner leur pays.

D'autres vols suivront, vraisemblablement destinés en premier lieu à d'autres ressortissants indiens, puis à des Yéménites. Ces derniers sont plusieurs centaines à Saïgon, attendant le départ.

Conduits en étroite collaboration avec les autorités et la Croix-Rouge de la République du Sud Vietnam, ces rapatriements s'inscrivent dans le cadre de l'action conjointe d'aide au Vietnam engagée en mars 1975 par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le CICR. Ils ont été retardés par les indispensables démarches que les délégués du CICR ont dû accomplir auprès des pays d'origine des étrangers désireux de quitter le Vietnam pour rentrer chez eux. La majorité de ces étrangers n'était pas de passage au Vietnam lors des événements du printemps mais résidait régulièrement dans ce pays. Tous ne possédaient plus les documents attestant leur origine, d'où un certain nombre de complications qu'il a fallu surmonter.

Grâce au patient travail accompli à Saïgon depuis mai 1975 par les délégués de la Croix-Rouge internationale, grâce aussi à la compréhension des autorités et à l'aide de la Croix-Rouge de la République du Sud Vietnam, les derniers obstacles à ces rapatriements ont pu être levés au

cours de la mission effectuée récemment au Vietnam par M. Jean-Pierre Hocké, directeur des opérations au CICR et co-directeur du « Bureau Indochine », organe conjoint de la Ligue et du CICR.

S'agissant d'une activité dite de protection, les rapatriements d'étrangers sont, dans le contexte d'un conflit, plus particulièrement de la compétence du CICR. Sur le plan de l'assistance, ce dernier reste engagé dans le programme d'aide au Vietnam, conjointement avec la Ligue.

Rappelons qu'une entente est récemment intervenue entre la République du Sud Vietnam et la Croix-Rouge internationale prévoyant la fourniture, en 1976, d'une aide (médicaments, matériel médical, céréales et matières premières) pour un montant global de 12 millions de francs suisses.